

ANNEXE 2 :
Plan type de référentiel ministériel relatif aux opérations d'investissements

1. Les principales opérations d'investissement du ministère et le critère de fonctionnalité adapté au contexte ministériel (si besoin)
 - 1.1. Les opérations d'investissement propres au ministère
 - 1.2. Les critères de fonctionnalité conditionnant la mise en œuvre des tranches fonctionnelles

2. Les règles de gestion relatives aux tranches fonctionnelles dans Chorus
 - 2.1. La normalisation des libellés
 - 2.2. Les dates de validité des TF et leur suivi
 - 2.3. Les seuils de création des TF
 - 2.4. La justification des affectations initiales et complémentaires (modèle-type de pièces, échéancier...)

3. L'organisation mise en place pour la création et le suivi des tranches fonctionnelles
 - 3.1. Programmation des opérations donnant lieu à TF
 - 3.2. Création des TF et affectation des AE : acteurs en charge des opérations

4. Le dispositif de contrôle interne mis en place au sein du ministère
 - 4.1. Supervisions contemporaine ; acteurs et nature des contrôles
 - 4.2. Contrôles a posteriori : périodicité, acteurs et nature des contrôles